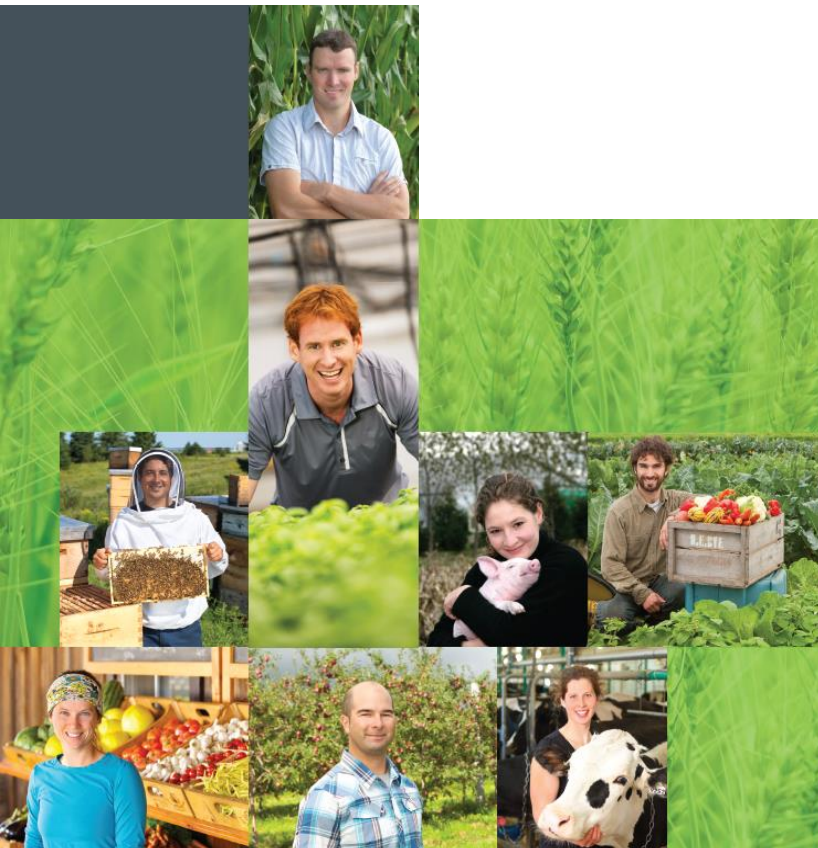


Les AGRI, de l'argent disponible pour vous!



André Houle, Directeur
Direction de l'intégration des programmes

Les journées de l'arbre de Noël
18 février 2017

**La Financière
agricole**

Québec 

Les AGRI, de l'argent disponible pour vous!

- Historique
- Les programmes AGRI
- Déclaration des données financières
- Exemples
- À retenir
- Questions

Historique

Depuis 2003

- ↪ La politique agricole canadienne en vigueur vise le financement des programmes pancanadiens
 - Cadre stratégique agricole (CSA) 2003-2008
 - Cultivons l'avenir (CA) 2008-2013
 - Cultivons l'avenir 2 (CA2) 2013-2018
 - Cultivons l'avenir 3 (CA3) 2018-2023 en discussion

- ↪ Au Québec, La Financière agricole du Québec (FADQ)
 - est responsable de la gestion des programmes fédéraux
 - a développé ses propres programmes de sécurité du revenu

Les programmes AGRI

Des programmes pour aider à gérer les risques agricoles

Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

Programmes offerts aux entreprises québécoises afin de contrer les pertes importantes de revenus liés à la baisse significative de la marge de production

Agri-investissement et Agri-Québec

Programmes basés sur l'épargne et qui ont pour objectif d'améliorer la capacité des producteurs à autogérer leurs risques agricoles



Les programmes AGRI

Agri-stabilité (AGS)

- ❖ Premier niveau d'intervention; les autres programmes de protection du revenu sont complémentaires
- ❖ Couvre l'ensemble des risques
- ❖ Basé sur :
 - le revenu global de l'entreprise
 - les données individuelles de chaque entreprise
 - un historique de 5 ans
- ❖ Paiement provisoire possible
- ❖ Financement des interventions
 - Canada → 60 %
 - Québec → 40 %

Agri-Québec Plus (AQP)

- ❖ Programme complémentaire à Agri-stabilité
- ❖ Protection offerte uniquement pour les produits non associés à l'ASRA et à la gestion de l'offre
- ❖ Financement des interventions
- ❖ 100 % → Québec

Appliqués de façon combinée - un seul avis de calcul des bénéfiques (ACBP)
- un seul paiement

Les programmes AGRI

Pour les programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

- ↪ La Financière agricole calcule la baisse de marge qui correspond à l'écart entre la marge de production de l'année et la marge de référence
 - La marge de production correspond sommairement à la différence entre les revenus agricoles et les dépenses admissibles de l'entreprise participante
 - La marge de référence correspond à la moyenne des marges de production des cinq dernières années, à l'exclusion de la plus élevée et de la plus basse



Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

Résumé des différences

	AGS	AQP
Niveau de couverture de la marge de référence	70 %	85 %
Limitation de la marge de référence	Peut être limitée aux dépenses admissibles	Aucune
Produits admissibles	Tous les produits agricoles admissibles produits au Québec et hors Québec	Produits non couverts ou associés à l'ASRA et à la gestion de l'offre produits au Québec seulement
Paiement	70 % de la baisse de marge couverte	70 % de la baisse de marge couverte avant de considérer le paiement AGS, le ratio AQP et la limitation liée au BN
Limitation du paiement	≤ 3M\$	Bénéfice net + paiement AQP ≤ 50 000 \$ AGS + AQP ≤ 3 M\$

Les programmes AGRI

Programmes de type « compte d'épargne »

Agri-investissement (AGI)	Agri-Québec (AGQ)
❖ Programme qui permet au participant de déposer un montant dans un compte et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements	❖ Programme complémentaire à Agri-investissement
❖ Basés sur : <ul style="list-style-type: none">• le revenu global de l'entreprise• les données individuelles de chaque entreprise	
❖ Couvre tous les produits agricoles à l'exception des produits sous gestion de l'offre <ul style="list-style-type: none">• Arrimage avec le programme ASRA	❖ Couvre les produits agricoles et aquacoles à l'exception des secteurs associés aux produits couverts par l'ASRA et la gestion de l'offre
❖ Financement des interventions <ul style="list-style-type: none">• Canada → 60 %• Québec → 40 %	❖ Financement des interventions <ul style="list-style-type: none">• Québec → 100 %

Les programmes AGRI

Contributions gouvernementales

↳ Agri-investissement

1 % des ventes nettes ajustées (VNA)
jusqu'à un maximum de 1,5 M\$

↳ Agri-Québec

3,2 % des VNA agricoles et 3,9 % des VNA aquacoles
jusqu'à un maximum de 1,5 M\$

- Bonification pour les VNA > 1,5 M\$
- 1 % supplémentaire aux entreprises dont le revenu de produits agricoles et aquacoles ainsi que les ventes nettes ajustées (VNA) sont < 100 000 \$

Pour les entreprises dont le revenu admissible et les VNA sont inférieurs 100 000 \$	
VNA (\$)	(%)
	4,2
Dans les autres situations	
Tranches de VNA (M\$)	(%)
0 à 1,5	3,2
1,5 à 2,5	2,0
2,5 à 5,0	1,5
5 et plus	1,0

Les programmes AGRI

Contribution gouvernementale (suite)

↳ Agri-Québec (à compter de 2017)

➤ Bonification pour la transition vers le biologique

Tranches de ventes nettes ajustées (VNA)	Augmentation du taux	Nouveaux taux de contribution gouvernementale	
		VNA agricoles	VNA aquacoles
0 à 100 000 \$ ¹	4 %	7,2 %	7,9 %
100 000 \$ à 1,5 M\$	2 %	5,2 %	5,9 %

¹Les entreprises de petite taille (revenu et VNA < 100 000 \$) bénéficient en plus d'une majoration du taux de 1 %.

Agri-investissement et Agri-Québec sont appliqués de façon combinée un seul:

- ✓ avis de dépôt
- ✓ dépôt
- ✓ retrait

Les programmes AGRI

Quelles sont les responsabilités du client?

- ↳ Payer la contribution à Agri-stabilité avant le 30 avril
 - La contribution représente un montant de 3,15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de votre marge historique
 - ↳ Transmettre les données financières à la FADQ
- Pour établir si vous avez droit :
- à un paiement à Agri-stabilité et Agri-Québec Plus
 - au versement de contributions à Agri-investissement et Agri-Québec

Vos données financières et certains renseignements doivent être transmis à la FADQ lorsque votre exercice financier de l'année de participation est terminé

Les programmes AGRI

Quelles sont les responsabilités du client? (suite)

↳ Année de participation 2016

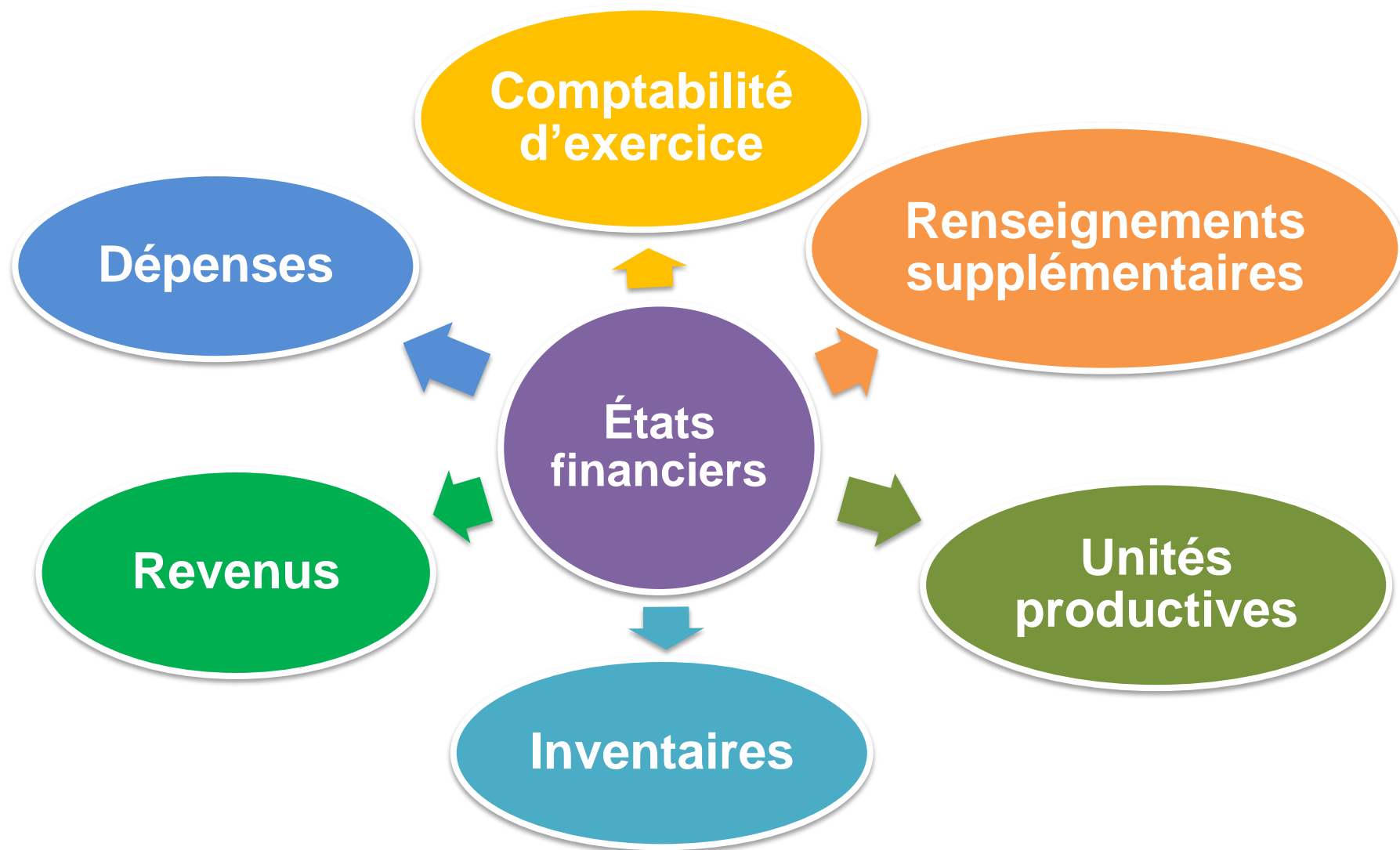
Date limite de transmission : le 30 septembre 2017

Avec une pénalité : le 31 décembre 2017

↳ Année de participation 2017

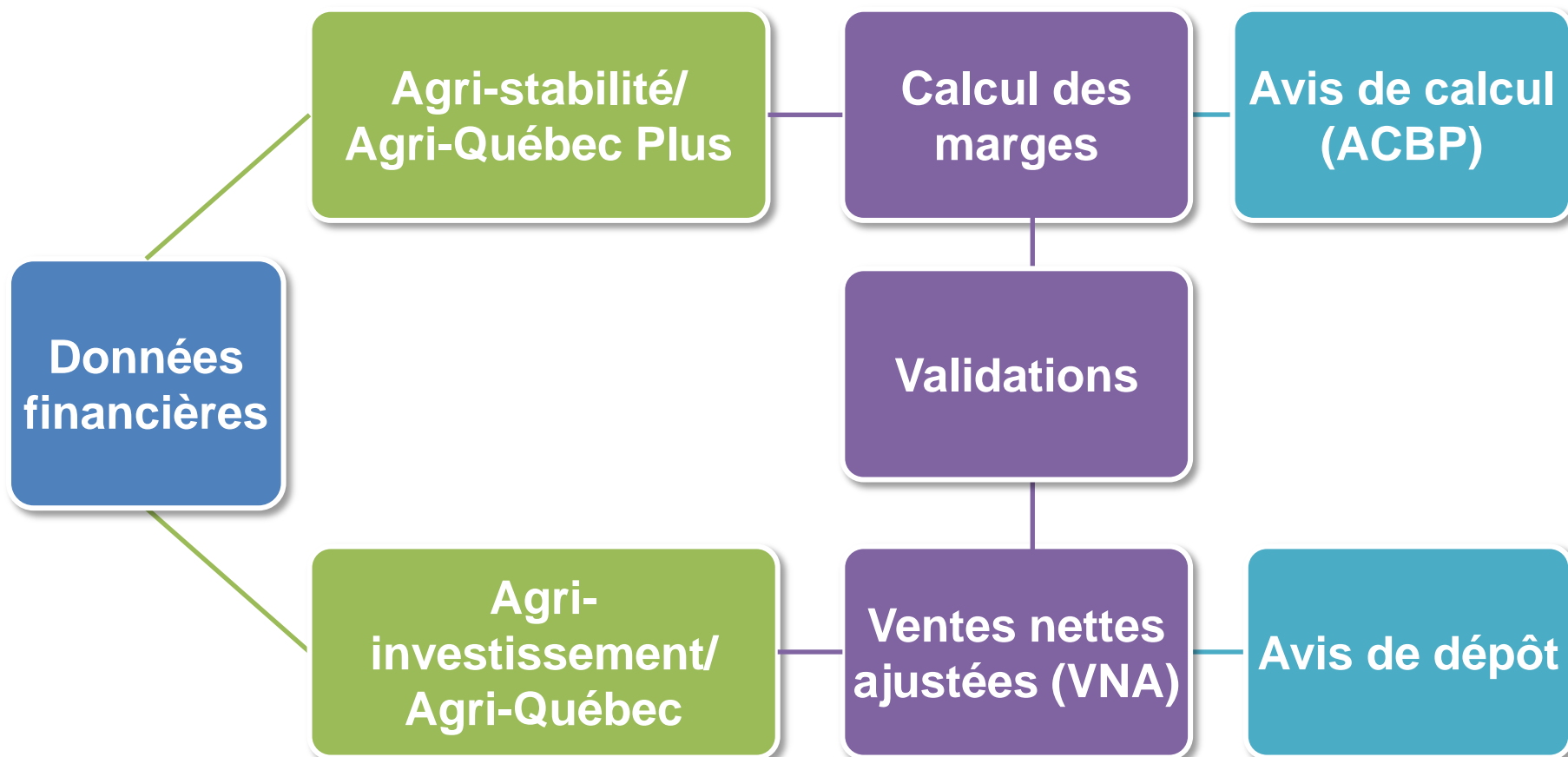
Modifications de la collecte des données financières

Déclaration des données financières



Déclaration des données financières

Traitement des données financières



Déclaration des données financières

Quelles sont les responsabilités du client?

- ↪ Lors de la réception de l'ACBP pour Agri-stabilité et Agri-Québec Plus
 - Encaisser le paiement, le cas échéant, possibilité de dépôt direct
- ↪ Lors de la réception de l'avis de dépôt pour Agri-investissement et Agri-Québec
 - Effectuer votre dépôt dans les **90 jours**
 - **Nouveauté pour Agri-Québec :**
 - Un délai supplémentaire de 90 jours est accordé; toutefois, le montant du dépôt maximal admissible est réduit de 25 %

Déclaration des données financières

Agri-investissement et Agri-Québec Exemple d'un avis de dépôt

Avis de dépôt

Date limite du dépôt : 24 octobre 2013

POUR OBTENIR LES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES MAXIMALES, IL FAUT DÉPOSER 44 422,86 \$

Agri-investissement : calcul du dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale

	Années de participation	2012			TOTAL
1	Ventes nettes ajustées «VNA» (maximum : 1,5 M\$)	987 174,50 \$			
2	Dépôt maximal avant réduction (VNA x 1,5 %)	14 807,62 \$			
3	Réduction pour déclaration tardive (5 % par mois de retard)	0,00 \$			
4	Dépôt maximal	14 807,62 \$			
5	Dépôt précédent à considérer	0,00 \$			
6	Dépôt en trop	0,00 \$			0,00 \$
7	Dépôt maximal autorisé	14 807,62 \$			14 807,62 \$

Agri-Québec : calcul du dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale

	Années de participation	2012			TOTAL
8	Ventes nettes ajustées «VNA» (maximum : 1,5 M\$)	987 174,50 \$			
9	Dépôt maximal avant réduction (VNA x 3 %)	29 615,24 \$			
10	Réduction pour déclaration tardive (5 % par mois de retard)	0,00 \$			
11	Dépôt maximal	29 615,24 \$			
12	Dépôt précédent à considérer	0,00 \$			
13	Dépôt en trop	0,00 \$			0,00 \$
14	Dépôt maximal autorisé	29 615,24 \$			29 615,24 \$

Déclaration des données financières

Quelles sont les responsabilités de la FADQ?

- ↪ Traiter les données financières
 - Statistiques de traitement pour l'année 2015 au 31 janvier 2017
AGI/AGQ : 97 % pour une possibilité de 93 M\$ de dépôt
AGS/AQP : 72 % pour près de 15 M\$ de paiement
- ↪ Informer des changements
 - Lettres aux producteurs
 - Bulletins d'information aux préparateurs
- ↪ Paiement provisoire
 - Délai de 30 jours
- ↪ Dépôt gouvernemental AGI/AGQ
 - Délai de 10 jours

Exemple

- ↪ Participant inscrit aux 4 programmes AGRI
- ↪ Production :
 - Arbres de Noël
- ↪ Bilan phosphore conforme



Agri-stabilité – Agri-Québec Plus

Exemple : Calcul des marges

	Année de participation		Période de référence			
	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus admissibles (\$)						
Revenus des produits admissibles	74 653,00 \$	83 043,00 \$	122 800,00 \$	91 370,00 \$	79 948,00 \$	71 098,00 \$
Total des revenus admissibles (A)	74 653,00 \$	83 043,00 \$	122 800,00 \$	91 370,00 \$	79 948,00 \$	71 098,00 \$
Dépenses admissibles (\$)						
Semences et plants	3 518,00 \$	3 314,00 \$	6 619,00 \$	7 558,00 \$	4 214,00 \$	13 596,00 \$
Contenants et ficelle	5 369,00 \$	3 425,00 \$	4 029,00 \$	3 801,00 \$		1 695,00 \$
Machinerie: essence, carburant diesel, huile	30 957,00 \$	27 796,00 \$	22 967,00 \$	17 508,00 \$	21 337,00 \$	15 925,00 \$
Électricité	4 445,00 \$	5 136,00 \$	2 985,00 \$	2 896,00 \$	3 009,00 \$	3 016,00 \$
Transport et envoi	7 790,00 \$	7 232,00 \$	9 198,00 \$	6 074,00 \$	1 837,00 \$	449,00 \$
Moins: Dépenses liées à des revenus non admissibles	13 651,00 \$	13 335,00 \$	24 306,00 \$	11 852,00 \$	12 965,00 \$	9 318,00 \$
Total des dépenses admissibles (B)	38 428,00 \$	33 568,00 \$	21 492,00 \$	25 985,00 \$	17 432,00 \$	25 363,00 \$
Marges de production (A - B)	36 225,00 \$	49 475,00 \$	101 308,00 \$	65 385,00 \$	62 516,00 \$	45 735,00 \$
Ajustement structurel (D) ¹	---	-9 651,25 \$	-24 139,90 \$	29 826,00 \$	31 323,25 \$	26 189,50 \$
Marges ajustées (A - B) + D	36 225,00 \$	39 823,75 \$	77 168,10 \$	95 211,00 \$	93 839,25 \$	71 924,50 \$
Marges retenues pour le calcul de la marge de référence			77 168,10 \$		93 839,25 \$	71 924,50 \$
Marge de référence en 2015						
Agri-stabilité (moyenne des trois années retenues) ²						<u>21 351,38 \$</u>
Marge de référence en 2015 Agri-Québec Plus (moyenne des trois années retenues)						80 977,28 \$
Marge de l'année 2015						36 225,00 \$

¹ Le montant reflète l'ajustement effectué à la suite d'un changement structurel.

² Votre marge de référence de 80 977,28 \$ est limitée à la moyenne des dépenses admissibles ajustées des trois années retenues, soit 21 351,38 \$. Pour plus de détails, cliquez sur l'hyperlien associé à la marge de référence.

Agri-stabilité – Agri-Québec Plus

Exemple : Ajustement structurel

Agri-stabilité/Agri-Québec Plus - Ajustements structurels

- (AR): Année reconstituée car aucune activité agricole effectuée
- (AT): Ajustement total dû à un changement majeur de secteurs d'activités

Ajustement structurel

Code	Description	2014	2013	2012	2011	2010
32138	Arbres de Noël implantés durant l'année	888,75 \$	1 660,10 \$	180,00 \$	803,25 \$	-10,50 \$
33138	Arbre Noël-sup.tot. en arbres et en prépar. pour an suivant					
34138	Arbres de Noël vendus durant l'année	-10 540,00 \$	-25 800,00 \$	29 646,00 \$	30 520,00 \$	26 200,00 \$
Total de l'ajustement des marges		-9 651,25 \$	-24 139,90 \$	29 826,00 \$	31 323,25 \$	26 189,50 \$
Marge de production ajustée		39 823,75 \$	77 168,10 \$	95 211,00 \$	93 839,25 \$	71 924,50 \$
Total de l'ajustement des dépenses		-2 178,75 \$	-3 140,10 \$	1 800,00 \$	656,75 \$	2 250,50 \$

Agri-stabilité – Agri-Québec Plus

Exemple : Limitation aux dépenses admissibles

Dépenses admissibles (\$):	Années retenues		
	2013	2011	2010
Total des dépenses admissibles :	21 492,00 \$	17 432,00 \$	25 363,00 \$
Variation des inventaires d'intrants :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Remises, TPS/TVQ pour des dépenses admissibles :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Mauvaises créances relatives à un revenu admissible :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Corrections sur dépenses admissibles :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Ajustement structurel sur dépenses admissibles :	-3 140,10 \$	656,75 \$	2 250,50 \$
Total des dépenses admissibles ajustées :	18 351,90 \$	18 088,75 \$	27 613,50 \$
Moyenne des dépenses admissibles ajustées	21 351,38 \$		

Agri-stabilité – Agri-Québec Plus

Exemple : ACBP

Calcul des bénéfices du programme	
Année de participation 2015	
Agri-Stabilité	
A - Marge de référence	21 351,38 \$
B - Marge de référence à 70 %	14 945,97 \$
C - Marge de l'année 2015	36 225,00 \$
D - Baisse de marge couverte (B - C)	0,00 \$
E - Paiement avant réduction (D x 70%)	0,00 \$
F - Réduction de paiement pour déclaration tardive	0,00 \$
G - Paiement (E - F)	0,00 \$
H - Paiement déjà versé	0,00 \$
I - Paiement à verser (G - H)	0,00 \$

Agri-stabilité – Agri-Québec Plus

Exemple : ACBP

Agri-Québec Plus	
J - Marge de référence	80 977,28 \$
K - Marge de référence à 85 %	68 830,69 \$
L - Marge de l'année 2015	36 225,00 \$
M - Baisse de marge couverte (K - L)	32 605,69 \$
N - Montant avant considération du paiement AGS (M x 70 %)	22 823,98 \$
O - Écart avec le paiement AGS (N - E)	22 823,98 \$
P - Ratio de produits admissibles à AQP	100,00 %
Q - Montant avant considération du bénéfice net calculé par la FADQ (O x P)	22 823,98 \$
R - Bénéfice net calculé par la FADQ	-4 591,00 \$
S - Paiement maximal (50 000 \$ - R)	54 591,00 \$
T - Paiement avant réduction (le moindre des lignes Q et S)	22 823,98 \$
U - Réduction pour non respect des exigences environnementales	0,00 \$
V - Paiement (T - U)	22 823,98 \$
W - Paiement déjà versé	0,00 \$
X - Paiement à verser (V - W)	22 823,98 \$

Agri-investissement et Agri-Québec

Exemple : Calcul des VNA

Calcul des ventes nettes ajustées (VNA) et du dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale

	Calcul des VNA maximales	Agri-Québec	
		Agri-Investissement	Agricole
1	Revenus admissibles	<u>74 653,00 \$</u>	<u>74 653,00 \$</u>
2	Revenus sous gestion de l'offre (AGI) et hors-Québec (AGQ)	0,00 \$	0,00 \$
3	Achats totaux (AGI) et achats admissibles (AGQ)	<u>3 518,00 \$</u>	<u>3 518,00 \$</u>
4	Ratio admissible ((ligne 1 / (ligne 1 + 2)) X 100)	100,00 %	100,00 %
5	Ventes nettes ajustées (VNA) ((ligne 1 + 2 - 3) X Ratio)	71 135,00 \$	71 135,00 \$
6	Dépôt maximal avant réduction	711,35 \$	<u>2 276,32 \$</u>
7	Réduction pour non-respect des conditions de participation	0,00 \$	0,00 \$
8	Dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale	711,35 \$	2 276,32 \$
9	Écart entre le dépôt actuel et le précédent	711,35 \$	2 276,32 \$

Agri-Québec

Exemple : Calcul des VNA

Calcul des ventes nettes ajustées (VNA) et du dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale

Calcul des VNA maximales		Agri-Québec
		Agricole
1	Revenus admissibles	<u>74 653,00 \$</u>
2	Revenus sous gestion de l'offre (AGI) et hors-Québec (AGQ)	0,00 \$
3	Achats totaux (AGI) et achats admissibles (AGQ)	<u>3 518,00 \$</u>
4	Ratio admissible ((ligne 1 / (ligne 1 + 2)) X 100)	100,00 %
5	Ventes nettes ajustées (VNA) ((ligne 1 + 2 - 3) X Ratio)	71 135,00 \$
6	Dépôt maximal avant réduction	<u>2 987,67 \$</u>
7	Réduction pour non-respect des conditions de participation	0,00 \$
8	Dépôt maximal admissible à la contrepartie gouvernementale	2 987,67 \$
9	Écart entre le dépôt actuel et le précédent	711,35 \$

Agri-Québec

Exemple : Revenus admissibles

Agri-Québec 2015 : Revenus admissibles		
Détail des revenus agricoles admissibles		
Code	Description	Montant
Code des ventes		
+ 138	Vente d'arbres de Noël cultivés	74 653,00 \$
Total		74 653,00 \$

Exemple : Achats admissibles

Agri-Québec 2015 : Achats admissibles

Détails des achats agricoles admissibles

Code	Description	Montant
+ 9667	Semences et plants hors ASRA (incluant la pomme de terre)	3 518,00 \$
Total		3 518,00 \$

Les programmes AGRI

À retenir...

- ↪ Le renouvellement annuel est automatique pour les entreprises qui participent aux programmes AGRI
- ↪ L'importance de la déclaration des données financières
- ↪ Lorsque vous déposez un montant dans vos comptes Agri-investissement et Agri-Québec, le gouvernement verse la même somme dans les 10 jours suivants
- ↪ Possibilité de faire une demande de paiement provisoire au programme Agri-stabilité avant la fin de votre exercice financier
- ↪ En tout temps, vous pouvez consulter vos données, les avis de calcul du programme, vos avis de dépôt, le solde de vos comptes dans votre dossier en ligne de La Financière agricole
- ↪ La participation à tous les programmes permet une couverture optimale de vos risques

Des questions?

Merci de votre attention!

**La Financière
agricole**
Québec 

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca